



Pont sur Yonne, le 16 mars 2020

COMMUNIQUÉ N° 3

ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Un accueil de loisirs sera assuré le mercredi pour les enfants de moins de 16 ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (personnels soignants, personnels des cellules de crise des ARS, des EHPAD, des unités de soins de longue durée, des IME, des maisons d'accueils spécialisés)

Il est précisé que :

- Les accueils seront organisés en groupe de 10 enfants maximum
- Selon le nombre d'enfants (jusqu'à 10 maximum), les enfants seront regroupés sur un seul site
- Les parents devront fournir une boîte pour le déjeuner puisque les services de restauration sont interrompus
- Les parents présenteront leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur. S'agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les ARS, il conviendra de présenter une attestation de l'ARS.

Pour tout renseignement : 06.02.10.37.81

Le Président,




Thierry SPAHN